UNIVERSITÉ TOULOUSE Jean Jaurès

Calendrier universitaire

Année universitaire 2026-2027

Activités pédagogiques — du 24 août 2026 au 17 juillet 2027[1]

Le calendrier des **activités de prérentrée** sera précisé sur le site web de l'université.

1er semestre — du 14 septembre 2026 au 18 janvier 2027[1]

- **Suspension des activités pédagogiques** :
 Du 24 octobre 2026 au soir au 02 novembre 2026 au matin
 Du 19 décembre 2026 au soir au 04 janvier 2027 au matin
- **Fermeture administrative[4] :**
 Du 19 décembre 2026 au soir au 04 janvier 2027 au matin
- **Examens semestre 1[2]** (épreuves finales du contrôle continu[3] et épreuves SED) :
 Du 04 janvier 2027 au 18 janvier 2027

Semaine inter-semestrielle — du 19 janvier 2027 au 24 janvier 2027

2ème semestre — du 25 janvier 2027 au 02 juin 2027[1]

- **Suspension des activités pédagogiques** :
 Du 13 février 2027 au soir au 22 février 2027 au matin
 Du 03 avril 2027 au soir au 19 avril 2027 au matin
 Du 05 mai 2027 au soir au 10 mai 2027 au matin
- **Fermeture administrative[4] :**
 Du 13 février 2027 au soir au 22 février 2027 au matin
 Du 03 avril 2027 au soir au 19 avril 2027 au matin
 Du 05 mai 2027 au soir au 10 mai 2027 au matin
- **Examens semestre 2[2]** (épreuves finales du contrôle continu[3] et épreuves SED) :
 Du 18 mai 2027 au 02 juin 2027

Session spécifique pour la seconde chance des UE de licence du Service d'Enseignement à Distance (SED) — du 16 juin 2027 au 30 juin 2027

[1] Le calendrier des Licences pro, de certains masters, des préparations concours, des certifications, des formations rattachées aux instituts et écoles internes, des formations LEA et MIASHS, des formations rattachées aux sites délocalisés des UFR et des formations rattachées au Service de la Formation Continue et de l'Apprentissage peut faire l'objet d'**adaptations spécifiques**.
[2] Les examens de préparation au **PIX** et ceux du **SUAPS** sont susceptibles de se dérouler en dehors de cette période.
[3] Les épreuves intermédiaires finales des UE organisées en **contrôle continu intégral** se déroulent dans le cadre de l'emploi du temps du semestre
[4] Une circulaire du Directeur Général des Services précisera les modalités relatives aux **permanences administratives** ainsi que les dates de **la fermeture administrative estivale**.